

Réunion du 12 avril 2018

L'an **deux mil dix huit**, le **jeudi douze avril**, à dix sept heures, le Conseil Municipal de la commune de **GOULLES**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Docteur Hervé ROUANNE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 avril 2018

Présents : MM. ROUANNE Hervé, REVEILLER Michel, BITARELLE Jean-Claude, MADRIGNAC Annie, BROUSSE Michel, COUSQUE Cyril, VEYSSIERE Alain, SEININGE Henri, RIGAUX Joël, MOULENNE Laurent

Absent : RENARD Marie,

Monsieur COUSQUE Cyril a été élu secrétaire.

2018-04-12-022 - Budget principal 2018 - Service de l'Eau

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget du Service de l'Eau établi selon la nomenclature M 49, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d'Investissement 149 704 €
 - Dépenses et Recettes d'Exploitation 151 935 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget 2018 du Service de l'Eau tel qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2018-04-12-023 - Budget principal 2018 - Service de l'Assainissement

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget du Service de l'Assainissement établi selon la nomenclature M 49, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d'Investissement 51 837 €
 - Dépenses et Recettes d'Exploitation 28 601 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'adopter le Budget 2018 du Service de l'Assainissement tel qu'il lui a été présenté et figure sur les documents budgétaires, après en avoir procédé à l'examen pour chaque section.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2018-04-12-024 - Budget principal 2018 - Commune

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner le projet de Budget de la Commune, lequel peut se résumer ainsi :

- Dépenses et Recettes d'Investissement 927 639 €
 - Dépenses et Recettes d'Exploitation 905 899 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **adopte le Budget Primitif 2018** tel qu'il a été présenté et figure sur les documents budgétaires, et après en avoir procédé à l'examen chapitre par chapitre pour chaque section et budget annexe.

En section de fonctionnement, le montant des recettes s'établit à 905 899 € égal à celui des dépenses. Un prélèvement de 90 000 € permet d'équilibrer la section d'investissement à 927 639 € en dépenses et en recettes.

Sur les documents budgétaires figurent les signatures.

2018-04-12-025 - Taux d'imposition 2018

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner la notification de la fiscalité directe locale pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **vote les taux d'imposition** tels qu'ils figurent dans le tableau suivant :

Désignation de la Taxe	Taux 2017	Taux 2018	Variation du taux	Base d'imposition notifiée	Produit attendu
Taxe d'habitation	7.43	7.43	=	317 500	23 590
Foncier bâti	15.77	15.77	=	464 400	73 236
Foncier Non Bâti	60.07	60.07	=	38 400	23 067
Total					119 893

2018-04-12-026 - Subventions communales 2018

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner les subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **vote les subventions** suivantes aux associations :

. Goules Animation : organisation de la Fête Votive	650.00 €
. Société de Pêche « la Gaule de la Maronne »	220.00 €
. Syndicat des Propriétaires Chasseurs et Non Chasseurs de Carbonnières	275.00 €
. Association Attelages Xaintrie Equidés Passion	100.00 €
. Association des Forêts de Xaintrie et du Pays d'Argentat	100.00 €
. Association. Pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze	35.00 €
. A F M Téléthon	150.00 €
. Solidarité Xaintrie Noire	30.00 €
. Association Touristique des Gorges de la Cère	570.00 €
. Association des Amis de la B D P de la Corrèze	70.00 €
. Association Intercommunale des Anciens Combattants	152.00 €
. Association des Chevaux Lourds de la Xaintrie	50.00 €
. Association Familiale Rurale du canton de Mercoeur	100.00 €
. Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Corrèze	30.00 €
. Comice Agricole du canton de Mercoeur	388.00 €
. Croix Rouge Française	30.00 €
. Fédération des Associations Laïques de la Corrèze	30.00 €
. Association. Pays Sage	50.00 €
. Randonnées de la Culture	150.00 €
. Restos du Cœur	50.00 €
. Société Protectrice des Animaux	400.00 €
. Association le Fil des Aidants	100.00 €
. Association Destination Ailleurs	250.00 €
. Divers à préciser par délibération séparée	2 550.00 €

- **dit que les crédits correspondants sont prévus** au Budget communal.

2018-04-12-027 - Actions sociales 2018

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GOULLES,

1°) décide d'attribuer les dons et secours suivants pour l'année 2018 :

- **100.00 €** pour chaque naissance domiciliée dans la Commune,

2°) dans un souci de soutien associatif, souhaite organiser à destination des personnes âgées une soirée festive (crêpes ou repas ou animation diverse, par exemple à l'occasion de l'inauguration du défibrillateur) et prévoit une somme de 500.00 € à l'article 6232.

2018-04-12-028 - Travaux de voirie 2018

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire indique au Conseil que la Commission Communale de la Voirie a établi un recensement des voies susceptibles d'être remises en état et améliorées, avec une estimation de dépense selon les prix pratiqués récemment :

1 - Allée des sapins :	12 534.00 € ht
2 - Chemin Rural n° 11 de la Bastide à Septaube	35 590.00 € ht
3 - Chemin rural n° 13de la Panèterie à Septaube	9 270.00 € ht
4 - Chemin Rural n° 17 de Lacombe à Pers	26 195.00 € ht

Il invite le Conseil à hiérarchiser ces besoins de façon à respecter l'enveloppe budgétaire annuelle.

Il précise qu'une aide du Département est mobilisable à hauteur de 6 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GOULLES,

- fait le choix de retenir le projet 4 CR n° 17 de Lacombe à Pers.
- charge CTI 19 d'une mission de maîtrise d'oeuvre,
- décide de lancer la consultation dans les meilleurs délais,
- sollicite l'aide du Département à hauteur de 6 000.00 €,
- prévoit le financement ainsi :
 - . coût de l'opération26 195.00 €
 - . aide du Département 6 000.00 €
 - . fonds réservés du Budget2018 20 195.00 €

2018-04-12-029 - Mise en accessibilité des ERP et IOP

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée établi en 2015 et validé par arrêté Préfectoral du 20 octobre 2015, il a notamment été prévu la mise en accessibilité des Voies, accès et abords des différents Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public.

L'entreprise CTI a établi un projet pour la mise en accessibilité des différents sites, comprenant notamment des aménagements de surface, des places PMR, des signalisations, des bandes guidage, des bandes podotactiles, des mains courantes

L'avant projet établi s'élève à 37 800.00 € ht, il est susceptible de bénéficier d'une aide du Département dans le cadre de la programmation 2018 - 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de GOULLES,

- décide de réaliser ces aménagements d'accessibilité conformément à l'ADAP,
- approuve l'avant projet pour un montant de 37 800.00 € ht,
- charge CTI 19 d'une mission de maîtrise d'oeuvre,
- sollicite une aide du Département la plus élevée possible.

2018-04-12-030 - Acquisition d'une perceuse visseuse sans fil

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de l'employé communal en vue de disposer d'une perceuse visseuse sans fil et à percussion pour différents travaux d'extérieur.

Il donne ensuite connaissance de devis correspondant à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide d'acquérir le matériel proposé,
- décide de retenir la proposition de l'entreprise GARGNE CAPELLE, pour l'acquisition d'un montant de 580.00 € ht,
- prévoit le financement par des fonds du Budget 2018 , à l'article 2188.

2018-04-12-031 - Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil l'intérêt d'adhérer à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

La procédure ACTES mise en place par la Direction Générale des Collectivités Locales (Ministère de l'Intérieur) consiste à télétransmettre ses actes réglementaires (délibérations, arrêtés, contrats, conventions) et budgétaires par voie électronique sécurisée auprès de sa Préfecture. L'acquiescement reçu quelques minutes après l'envoi permet ainsi de rendre la décision exécutoire presque immédiatement. Cet outil de dématérialisation des échanges donne aux collectivités

Il donne ensuite connaissance de devis correspondant aux acquisitions logicielles nécessaires à cette fin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide de s'engager dans cette procédure de dématérialisation et :
 - 1°) décide d'acquiescer un certificat d'authentification,
 - 2°) autorise le Maire à signer avec la Préfecture la convention Actes,
 - 3°) retient SRCI et Odyssee pour la mise en place logicielle correspondante,
 - 4°) autorise le Maire à signer les marchés correspondants.
- prévoit le financement par des fonds du Budget 2018, à l'article 2188.

2018-04-12-032 - Dématérialisation des marchés publics

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à compter du 1er octobre 2018 la dématérialisation complète des procédures sera obligatoire pour tous les marchés publics à partir de 25 000.00 € ht, ce qui veut dire le Dossier de Consultation des Entreprises mais également la réception des offres.

Corrèze Ingenierie a informé les Communes que le Département a un contrat avec une plateforme de dématérialisation "Achat Public" qu'il propose de mutualiser avec les Collectivités qui en feront la demande avant le 30 avril 2018.

Une convention est en cours de préparation par le Département, qui précisera les modalités d'accès et de formation pour utiliser cette plateforme.

Le Maire propose que la Commune se positionne favorablement, sous réserve bien sûr des conditions, notamment financières, quand elles seront connues.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- est favorable à cette adhésion, avec les réserves précisées ci-dessus,
- charge le Maire d'en informer Corrèze Ingenierie.

2018-04-12-033 - Rénovation du logement de la Maison Salles : financement

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	9	Contre	1
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	---	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa décision du 6 novembre dernier relative à l'intérêt d'une rénovation du logement de la Maison Salles en vue d'une mise à disposition du repreneur éventuel de la Boulangerie Epicerie.

Il présente l'avant projet de travaux correspondant pour un montant estimé à 40 000.00 € HT;

Il indique également que la Commune pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat pour ces travaux à réaliser en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide la rénovation de ce logement,
- approuve l'avant projet présenté à hauteur de 40 000.00 € hors taxes,
- sollicite de Monsieur le Préfet une aide de l'Etat "Dotation de Soutien à l'Investissement Public" à hauteur de 12 000.00 € représentant 40 %,

- envisage le financement suivant :

. montant des travaux	40 000.00 €48 000.00 €	ttc
. Subvention Etat, DSIL	10 000.00 € 10 000.00 €	
. Autofinancement Commune	30.000.00 € 38 000.00 €	ttc

- autorise le Maire à signer tout document pour cette réalisation.

2018-04-12-034 - Logements Vieille Poste et Poste

Membres	11	Présents	10	Procurations	0	Votants	10	Abstentions	0	Exprimés	10	Pour	10	Contre	0
---------	----	----------	----	--------------	---	---------	----	-------------	---	----------	----	------	----	--------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la vacance du logement de la vieille Poste pour lequel une demande a été reçue de Mme. MONS Margaux.

Il indique que le logement de la Poste sera vacant à compter du 30 juin prochain

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- décide la relocation de ces logements,
- retient la candidature de Mme. MONS Margaux pour le logement de l'ancienne Poste, à compter du 1er mai, avec un loyer mensuel de 375 €
- charge le Maire de trouver un nouveau locataire, en priorité une famille avec enfants en soutien à l'école, pour le logement de la Poste dont le loyer est fixé à 551 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Feuillet de clôture contenant les délibérations n° 2018-03-23-001 à 2018-03-23-021 établies sur 8 pages.

ROUANNE Hervé,

REVEILLER Michel

BITARELLE Jean-Claude,

BROUSSE Michel,

COUSQUE Cyril,

VEYSSIERE Alain,